

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1741

présenté par  
Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni

-----

**ARTICLE 4**

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer au mot :

« sont »

les mots :

« peuvent être ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« La loi organique détermine également les conditions dans lesquelles la Conférence des présidents de l’assemblée saisie ou la majorité des présidents de groupes parlementaires constitués en son sein peuvent s’opposer au choix de cette procédure ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de repli.